FINANCES COMMUNALES



Le 16 mars dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur les documents budgétaires, approuvant le compte administratif, le compte de gestion 2020 et le budget primitif 2021.

Comment se définit et se présente un budget communal?

Un budget communal est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il est voté par le conseil municipal.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- ◆toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- ◆toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section d'investissement comporte :

- ♦ en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- ◆en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Principe de l'équilibre budgétaire :

Le principe le plus important est celui de l'équilibre budgétaire. Le budget primitif et éventuellement les décisions modificatives qui pourraient apparaître pour l'année en cours doivent être votées en équilibre selon l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Locales.

Cela impose le respect des trois conditions suivantes : 1) L'équilibre doit être réalisé aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. 2) La sincérité car les recettes et dépenses doivent être évaluées de façon sincère. 3) Le remboursement de la dette en capital (dépenses en section d'investissement) doit être couvert par des ressources définitives, c'est-à-dire par l'autofinancement (excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement) et par les recettes propres de la section d'investissement (essentiellement remboursement du fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement).

Compte administratif et compte de gestion : des outils indispensables pour une bonne gestion communale

Il est nécessaire de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le receveur communal, il y a deux types de comptes : d'une part le Compte Administratif compte du maire, et d'autre part celui du receveur communal appelé compte de gestion. Lors du vote du Compte Administratif, le compte de gestion dressé par le receveur communal est également soumis aux élus selon l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Compte de Gestion est confectionné par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le Compte de Gestion doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif.

FINANCES COMMUNALES



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

	Exercice 2020									
	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat	Report 2019	SOLDE TOTAL 2020					
TOTAL PAR SECTION										
Fonction nement	303.085,70	360.769,51	57.683,81	+ 304.730,12€	362.413,93					
Investissement	13.976,57	179.190,38	165.213,81	- 64.117,94	101.095,87					
SITUATION DE										
L'EXERCICE au			222.897,62	240.612,18	463.509,80					
31/12/2020										

Après avoir délibéré pour approuver le compte administratif présenté par le Maire et le compte de gestion établi par le Trésorier de Beaurepaire, le conseil municipal a affecté les résultats de 2020 et a voté le budget primitif 2021.

BUDGET PRIMITIF 2021

Section de Fonctionnement

<u>Dépenses</u>: 608.625,93€ <u>Recettes</u>:608.625,93€

Charges à caractère général : 204.245,93€ Produits des services : 1.000€

Charges de personnel et frais assurances: Impôts et taxes: 210.000€

157.260€

Autres frais de gestion courante : 36.120€

Autres produits de gestion: 20.000€

Atténuation de produits : 50.000 € Excédent reporté de l'exercice 2020:

Charges financières : 1.000€ 256.413,93€

Dépenses imprévues : 20.000€

Virement à la section d'investissement :

140.000€

Section d'Investissement

<u>Dépenses</u>: 630.795,87€ <u>Recettes</u>: 630.795,87€

Emprunts et dettes assimilées : 2.800€ Subventions : 281.000€

Dépôts et cautionnements : 1.000€ Virement de la section de fonctionnement :

Immobilisations corporelles : 586.995,876

Immobilisations incorporelles : 20.000€ Excédent de fonctionnement (1068) : 106.000€

Dépenses imprévues : 20.000€ Dotations et fonds divers : 1.700€

Dépôts et cautionnement : 1.000€

Excédent reporté de l'exercice 2020:

Dotations et participations: 109.000€

101.095,87€

VIE ASSOCIATIVE

Le Bicentenaire de Pisieu...c'était il y a déjà 10 ans!

Vous rappelez-vous qu'il y a déjà 10 ans, à cette période, nombreux d'entre nous préparaient le bicentenaire de notre commune? Cette célébration avait été une vraie réussite! La convivialité et la générosité étaient réunies pour le bonheur de tous. Voici quelques photos-

souvenirs pour nous remémorer ces chaleureux moments en attendant de pouvoir très vite en revivre d'autres tout aussi riches et plaisants.



LE CLUB D'OR

Bonjour à tous!

Voilà le printemps qui arrive avec les rayons du soleil pour réchauffer notre cœur. Nous sommes toujours isolés les uns des autres avec cette pandémie qui n'en finit pas. Soyons patients et courageux : avec les beaux jours, arrivera bien celui où nous nous retrouverons !

Pour oublier cette période désagréable que le monde entier subit de plein fouet et pour vous remémorer quelques bons moments passés ensemble, voici quelques photos.

Bonne santé à vous chers adhérents et prenez soin de vous !



VIE ASSOCIATIVE



ARTS ET LOISIRS DE PISIEU

Comme la plupart des associations, l'Association Arts et Loisirs a dû interrompre ses activités depuis le 9 mars 2020 du fait du confinement imposé par la situation sanitaire nationale.

Depuis, nous n'avons pas repris les deux rencontres hebdomadaires et du fait de la situation pandémique, la salle communale de Pisieu est toujours fermée aux activités associatives.

Les activités manuelles et artistiques sont donc réalisées par les adhérent(e)s individuellement, tout en faisant le constat que le travail commun est source de dynamisme et de créativité.

Chacun et chacune attend avec impatience le retour à une situation qui permettra de se retrouver chaque semaine, et redonnera l'impulsion nécessaire à la créativité.

Voici des photos de tableaux réalisés en individuel:











ACCA « LA BECASSE DE PISIEU »

Au printemps, tout semble reprendre vie...

Contexte sanitaire oblige... pas de matinée gourmande ou autre concours de belote, pas ou peu de vie associative...

Mais l'espoir de se retrouver bientôt, grandit.

La saison cynégétique 2020/21 se termine encore une fois sans véritable Assemblée Générale ou du moins pas telle que nous la conduisions.

Il n'empêche que les chasseurs auront à cœur de continuer

- à entretenir le territoire avec les agriculteurs (pour plus de diversité)
- à aider à protéger les cultures, contre les dégâts du grand gibier (en particulier ceux des sangliers...) à rester vigilants pour surveiller la santé de la faune sauvage (repérer des animaux malades et ainsi éviter les épidémies qui pourraient se transmettre aux animaux domestiques...)

Avril, mai et juin constituant la période cruciale de reproduction, il est important de rappeler qu'il ne faut pas prendre, caresser, toucher un faon de chevreuil, un levraut ou tout autre animal nouveau-né, pensant lui porter secours (ou simplement pour son propre plaisir!!!): il faut garder en mémoire que sa



mère est dissimulée tout près de là et qu'elle surveille... le toucher, s'en approcher, c'est le condamner. Par peur, sa mère l'abandonnera.

Pour cette raison, et aussi pour protéger les oiseaux qui nichent au sol, il est indispensable de tenir les chiens en laisse, lors des promenades et ne pas les laisser divaguer.

Au printemps la nature revit. Souhaitons qu'il en soit de même pour nous tous et que la Covid 19 soit enfin vaincue.

Continuons à nous protéger, bonne santé à tous et à bientôt.

Le bureau de l'ACCA.

COLLECTIF ECO-CITOYEN « L'ORTIE »:

Il s'agit d'un rassemblement de citoyens des communes avoisinantes sensibles aux problématiques du changement climatique, de la perte de la biodiversité avec l'envie de s'investir dans des actions localement. La correspondante pisillarde à qui vous adresser pour plus de renseignements est Mme Véronique RATAT par mail: veronique.ratat@orange.fr

VIE ASSOCIATIVE



LE COMITE DES FETES

Bonjour à Toutes et à tous,

Déjà une année que nous sommes éloignés de vous, déjà une année que nous n'avons pas la joie de proposer des activités. Cela devient très long et nous espérons vous retrouver tous dès que cette crise sanitaire sans précédent dans le monde nous le permettra.

Début d'année, nous proposons une pièce de théâtre, et au printemps nous proposons une soirée cabaret. Un petit focus sur ce que nous avons pu proposer (liste non exhaustive).

Toute l'équipe du bureau est restée en lien actif et travaille en mode projet (uniquement pour l'instant) pour une reprise au mieux des activités. Nous sommes déjà sur le pont pour vous accueillir en janvier 2022 pour une nouvelle aventure théâtrale, si la situation sanitaire le permet bien sûr.

Avec les soirées théâtre à Pisieu ou sortie Cabaret à Lyon, nous avons l'ambition de vous présenter de la culture, mais alliée à l'humour et des spectacles pour tous.

Pisieu a accueilli « les vamps » il y a plusieurs années déjà. Du retour des participants, ce fut une représentation pleine de sourires, de rires. Nous avons retrouvé une photo, pas des plus claires mais on y reconnait bien la star d'une heure.

Dans les années suivantes, nous avons donné la scène à d'autres troupes d'amateurs avec plus ou moins de succès. Une erreur de casting avec une pièce qui n'était pas complétement rodée nous fait maintenant sourire, mais nous avions été très déçus de ne pas être à la hauteur de vos attentes.



Toujours dans un souci de vous donner le meilleur, depuis, nous avons fait le pari de travailler avec des professionnels, tant avec Damien LAQUET (enfant du pays) mais aussi Jacques CHAMBON (le Merlin de Kaamelott pour les fans de la série), et d'autres... Ce furent de vrais projets qui ont nécessité du tra-

vail, de l'investissement en amont, de la coordination, des doutes, mais quels résultats!

Comité des Fêtes Pisieu

Notre salle des fêtes a vu vivre sur scène, l'histoire d'un artiste schizophrène mais qui n'est « pas malade » ; des coulisses d'un stade de foot et l'arbitrage d'un match ; un appartement de planque et une rencontre improbable ... A chaque fois, vous avez été très nombreux à venir.

Et nos soirées Cabaret... le principe, on vous emmène du parking de la salle des fêtes au café-théâtre, tout est compris le repas tapas/boissons et le spectacle et nous vous ramenons à Pisieu! Le tout dans la bonne humeur et le partage.

Ces représentations, que ce soit à Pisieu ou à Lyon, nous manquent beaucoup. Nous avons vraiment hâte de vous y retrouver! Nous sommes déjà en mode réalisation intense pour janvier 2022, en espérant que ...

Bien entendu, si vous avez des idées à nous proposer, nous sommes à votre écoute.

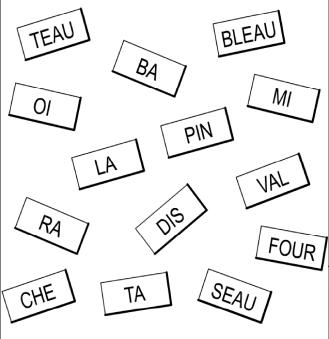
Nous vous souhaitons un lumineux printemps. Prenez soin de vous.

Comment nous contacter ? Vous voulez avoir notre programme ? En savoir plus sur nos activités proposées ? En dehors d'un contact via l'un des membres du bureau, vous pouvez nous suivre sur notre page facebook, via la page dédiée du site de la mairie Pisieu.fr ou nous contacter via l'adresse mail <u>comitefetes.pisieu@laposte.net</u>

JEUX DIVERS

Bouts de mots

Sept mots de deux syllabes sont cachés dans ce jeu. Pour les retrouver, relie deux par deux les syllabes éparpillées.



Proverbe

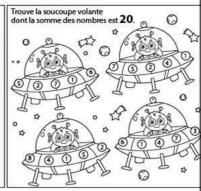
Replace les mots dans le bon ordre pour découvrir un proverbe .

sa à chasse place Qui la perd va









MOTS CROISES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

Les solutions de la grille précédente sont disponibles au secrétariat de mairie.

Horizontalement

1: Pâles

2: partie du monde - déchiffré

3: Vallée côtière - Commune

4: teinture

5: Animal

6: Se nourrit - Osé

7: Gaz - Fantôme

8: Bruits - Métal

9: Pronom relatif - Respecté

10: Ile grecque - Crie

11: Stocker

12: Court repos - Pronom personnel

Verticalement

1: Danses

2: Pronom personnel - Daphné - Conjonc-

tion négative

3: Poète - Flocon

4: Nom chinois de Boudha - Mangeoires -

Dorures

5: Messes basses - Risquât

6: Imaginai - Bar- Négation

7: Voie - Métal - Désert

8: Reliées au réseau

9: Transpiration - Indien - Période

ETAT CIVIL



Elina JOUTZ, née le 08 mars 2021, fille d'Ericka et Aymeric

Mariages:

Fabienne HULOT et Eric COMTE se sont mariés le 13 mars 2021

Murielle GRIFFET et Pascal RIVOLLET se sont mariés le 03 avril 2021

INFOS PRATIQUES

REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative consiste en une collecte des ordures ménagères sur le principe du porte à porte, dans des bacs fournis par la Communauté de Communes EBER (Pôle de Beaurepaire, 28 rue Français), identifiés au foyer par une puce électronique. Le camion de collecte est doté d'un système informatique et chaque levée de bac est enregistrée, ce qui donne lieu à une facturation. La poubelle reste attachée au logement.

Pour tout renseignement ou réclamation, pour se procurer une poubelle ou en cas de déménagement, contacter le service Redevance Incitative au 04 74 84 67 29 ou par mail: ri@entre-bievreetrhone.fr

Horaires d'hiver du 1er avril au 31 octobre

Lundi/ Mardi/ Mercredi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00

Jeudi: 13h30-18h00

Vendredi / Samedi: 8h30-12h00 / 13h30-18h00

DECHETTERIE DE MONTSEVEROUX / Téléphone: 04-74-20-39-16

Horaires d'hiver du 1er avril au 31 octobre

Mardi: 9h00-12h00 et 15h00-18h00 Mercredi: 15h00-18h00

Jeudi: 09h00-12h00 Vendredi: 13h30-18h00 Samedi: 9h00-12h00 et 13h00-18h00

AGENCE POSTALE DE REVEL-TOURDAN / Téléphone: 04-74-84-55-56 Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi de 14h à 16h30 Mardi et vendredi de 8h 30 à 11h 1er et 3e samedi du mois de 9h à 12 h Attention: les mercredis 14/04, 21/04 et jeudi 29/04: ouverture le matin

BIBLIOTHEQUE DE REVEL-TOURDAN

68 montée du Château / Tél : 04 74 84 50 34 Ouverture : le mercredi de 15 h à 17 h et le samedi de 10 h à 11 h 30. Cotisation annuelle : 5 € par adulte – Gratuit jusqu'à 18 ans

Depuis janvier 2020, cette bibliothèque communale, comme toutes les bibliothèques de la communauté de commune (EBER), est reliée au réseau ÉCuME Médiathèques.